



## Notice de présentation

# Consultation des îlots, parcelles et surfaces non agricoles (SNA) de la campagne 2015

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
A savoir avant de commencer .....	3
<b>ACCES AU SERVICE</b> .....	<b>4</b>
<b>PRESENTATION DE L'ECRAN 'RPG'</b> .....	<b>6</b>
1.- La zone graphique représentant la photo .....	6
2.- Les listes des îlots, parcelles, MAEC linéaires et ponctuelles et surfaces non agricoles de votre exploitation .....	7
3.- Les outils d'affichage et de navigation.....	10
4.- Impression de la fiche descriptive d'une SNA.....	12
<b>PRESENTATION DE L'ECRAN 'LISTE SNA'</b> .....	<b>13</b>
<b>PRESENTATION DE L'ECRAN 'LISTE PARCELLES'</b> .....	<b>15</b>
<b>DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOS ILOTS, PARCELLES ET SNA</b> .....	<b>16</b>
1.- Demande de rectification d'un îlot ou d'une parcelle .....	16
2.- Demande de rectification d'une SNA.....	16

# Introduction



Le service de consultation des données de la déclaration de surfaces pour la campagne 2015 vous permet de visualiser les îlots et les parcelles que vous avez déclarés dans votre dossier PAC 2015, ainsi que les surfaces non agricoles présentes sur votre exploitation et prises en compte par l'administration.

**Vous pouvez en vérifier l'exactitude, et signaler par courrier à la DDT(M)/DAAF les erreurs éventuelles que vous constateriez.** Les rectifications faites à votre demande (si elles sont recevables), mais aussi celles faites dans le cadre de l'instruction de votre dossier, ou à l'occasion d'une visite sur place (vérification des densités de surfaces non admissibles sur les parcelles en pâturages permanents), ou à l'issue d'un contrôle de votre exploitation, sont intégrées progressivement. Vos données sont ainsi actualisées au fur et à mesure du traitement de votre dossier.

**ATTENTION** – Si des anomalies sont constatées dans votre déclaration, elles sont traitées séparément et ne figurent pas dans les écrans décrits ci-après.

## A savoir avant de commencer

---

- ➔ Si vous avez téléchargé l'application 'telepac mobile' sur votre smartphone ou sur votre tablette, vous recevez une notification vous signalant lorsque votre dossier est prêt et que vous pouvez le consulter en ligne.
  - ➔ Si le traitement de votre dossier PAC 2015 n'est pas assez avancé pour permettre la restitution de vos données, un message affiché à l'écran vous l'indique et vous invite à revenir ultérieurement.
  - ➔ Le service vous permet de consulter :
    - **vos îlots** : il s'agit des îlots tels que vous les avez déclarés dans votre dossier PAC 2015, et qui ont pu être ajustés par la DDT(M)/DAAF en cas de constat d'imprécision de dessin.
    - **vos parcelles** : il s'agit des parcelles telles que vous les avez déclarées dans votre dossier PAC 2015, et qui ont pu être modifiées par la DDT(M)/DAAF dans les cas suivants :
      - si vous avez déposé un formulaire "Modification de la déclaration des parcelles" ;
      - en cas d'imprécision de dessin ou d'erreur manifeste reconnue par l'administration ;
      - s'il s'agissait d'une parcelle que vous aviez déclarée avec le code culture "SNA apparue". Cette parcelle a permis de mettre à jour les surfaces non agricoles (SNA) présentes sur votre exploitation et son emprise a été réintégrée à vos autres parcelles.
- A noter : vous disposez d'un écran récapitulant vos parcelles dans le menu "**Liste parcelles**" accessible dans la barre située en haut de l'écran.
- **les surfaces non agricoles (SNA) présentes sur votre exploitation** : il s'agit des surfaces non agricoles visibles sur la photographie aérienne, actualisées à partir des "SNA apparues" et des "SNA disparues" que vous avez déclarées dans votre dossier PAC 2015.
- A noter : vous disposez aussi d'un écran récapitulant vos SNA dans le menu "**Liste SNA**" accessible dans la barre située en haut de l'écran.

# Accès au service

L'accès à telepac se fait à l'adresse suivante : [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr).

Si vous n'avez encore jamais utilisé telepac, vous devez en premier lieu créer votre "compte telepac" en suivant les indications qui figurent sur la page d'accueil.

Une fois votre compte créé, vous disposez d'un identifiant (numéro Pacage) et d'un mot de passe qui vous permettent d'accéder à l'ensemble des services disponibles en ligne pour les agriculteurs.

Pour accéder au service de consultation des îlots, parcelles et surfaces non agricoles de votre exploitation pour la campagne 2015, dépliez le paragraphe "Mes données et documents" dans le menu orange situé à gauche de l'écran d'accueil en cliquant sur son titre, puis cliquez sur le lien "Campagne 2015".



Lorsque vous arrivez dans la campagne 2015, cliquez sur "SURFACES" dans la barre de menus située en haut de l'écran, ce qui permet d'afficher une deuxième barre de sous-menus. Cliquez alors sur l'onglet "Accueil".

**RESTITUTION DE VOTRE DÉCLARATION DE SURFACES 2015** ► ACCEDER A LA CONSULTATION DU RPG

Le site telepac vous permet de visualiser les îlots et les parcelles que vous avez déclarés dans votre dossier PAC 2015, ainsi que les surfaces non agricoles présentes sur votre exploitation.

Vous pouvez en vérifier l'exactitude, et signaler par courrier à la DDT(M)/DAAF les erreurs éventuelles que vous constateriez. Les rectifications faites à votre demande (si elles sont recevables), mais aussi dans le cadre de l'instruction de votre dossier, ou à l'occasion d'une visite sur place (vérification des densités de surfaces non admissibles sur les parcelles en pâturages permanents), ou à l'issue d'un contrôle de votre exploitation, sont intégrées progressivement. Vos données sont ainsi actualisées au fur et à mesure du traitement de votre dossier.

**ATTENTION** - Si des anomalies sont constatées dans votre déclaration, elles sont traitées séparément et ne figurent pas dans les écrans décrits ci-après.

Pour accéder aux informations, cliquez sur le bouton 'ACCEDER A LA CONSULTATION DU RPG' situé en bas à droite de cette page, ou sélectionnez le sous-menu 'RPG' du menu 'SURFACES' dans la barre située en haut de l'écran. L'écran du RPG présente, en superposition de la photographie aérienne, les dessins de vos îlots, de vos parcelles et des surfaces non agricoles présentes sur votre exploitation. Vous pouvez zoomer sur chacun des éléments et consulter ses caractéristiques.

Remarque : si le traitement de votre dossier PAC 2015 n'est pas assez avancé pour permettre la restitution de vos données, un message vous invite à revenir ultérieurement. Si vous avez téléchargé l'application 'telepac mobile' sur votre smartphone ou sur votre tablette, vous recevrez une notification vous signalant lorsque votre dossier sera prêt que vous pouvez le consulter en ligne

**DONNÉES ACCESSIBLES DANS LES ÉCRANS DE RESTITUTION DE VOTRE DÉCLARATION DE SURFACES 2015**

- **vos îlots** : il s'agit des îlots tels que vous les avez déclarés dans votre dossier PAC 2015, et qui ont pu être ajustés par la DDT(M)/DAAF en cas de constat d'imprécision de dessin.
- **vos parcelles** : il s'agit des parcelles telles que vous les avez déclarées dans votre dossier PAC 2015, qui ont pu être modifiées par la DDT(M)/DAAF dans les cas suivants :
  - o si vous avez déposé un formulaire "Modification de la déclaration des parcelles" ;
  - o en cas d'imprécision de dessin ou d'erreur manifeste reconnues par l'administration ;
  - o s'il s'agissait d'une parcelle que vous aviez déclarée avec le code culture "SNA apparue". Cette parcelle a permis de mettre à jour les surfaces non agricoles (SNA) présentes sur votre exploitation et son emprise a été réintégrée à vos autres parcelles.
 A noter : vous disposez d'un écran récapitulatif vos parcelles dans le menu "Liste parcelles" accessible dans la barre située en haut de l'écran.
- **les surfaces non agricoles (SNA) présentes sur votre exploitation** : il s'agit des surfaces non agricoles visibles sur la photographie aérienne, actualisées à partir des "SNA apparues" et des "SNA disparues" que vous avez déclarées dans votre dossier PAC 2015. L'écran RPG permet de consulter le dessin de vos surfaces non agricoles. Vous pouvez en consulter les caractéristiques (nature de la SNA, largeur, etc.) :
  - o soit en accédant à la liste des SNA située à gauche de la photographie, puis en cliquant sur la flèche noire située au regard de la ligne correspondant à la SNA (à droite) ;
  - o soit en utilisant l'outil Information ⓘ présent au dessus de la photographie, puis en cliquant sur n'importe quel point à l'intérieur de la SNA.
 A noter : vous disposez aussi d'un écran récapitulatif vos SNA dans le menu "Liste SNA" accessible dans la barre située en haut de l'écran.

Si vous constatez des erreurs ou des oublis concernant l'emprise ou les caractéristiques d'une SNA, vous pouvez imprimer une fiche de demande de modification qu'il conviendra d'envoyer par courrier à votre DDT(M)/DAAF. Ces fiches sont accessibles par les boutons « Imprimer la fiche SNA » ou « Demander une nouvelle SNA » situés à droite de la photographie.

► ACCEDER A LA CONSULTATION DU RPG

La page d'accueil qui s'affiche signale les points importants dont il convient de prendre connaissance avant de consulter les autres écrans du menu "SURFACES".

Si vous cliquez directement sur l'un des onglets "RPG", "Liste SNA" ou "Liste parcelles" du menu "SURFACES", vous êtes redirigé automatiquement vers la page d'accueil. Lorsque vous en avez pris connaissance et que vous ne souhaitez plus être redirigé vers cette page, vous pouvez cocher "Ne plus me rediriger vers l'accueil" en bas de l'écran avant de cliquer sur "CONTINUER" :

Ne plus me rediriger vers l'accueil

► CONTINUER

Dans tous les cas, vous pourrez toujours revenir vers cet écran d'accueil en cliquant sur l'onglet "Accueil" du menu "SURFACES".

# Présentation de l'écran 'RPG'

L'écran 'RPG' vous permet de consulter les îlots, parcelles et surfaces non agricoles de votre exploitation. Il est accessible de deux manières :

- soit en cliquant sur le lien "**ACCEDER A LA CONSULTATION DU RPG**" sur la page d'accueil,
- soit en cliquant sur l'onglet "**RPG**" du menu "**SURFACES**".

Cet écran est composé de plusieurs zones, qui se présentent comme suit :

**1-** zone graphique représentant la photo aérienne avec les îlots, les parcelles, les éléments MAEC linéaires et ponctuels (si vous en avez déclarés) et les surfaces non agricoles de votre exploitation ;

**2-** tableaux listant vos îlots, vos parcelles, vos éléments engagés en MAEC linéaires et ponctuelles et les surfaces non agricoles (SNA) présentes sur votre exploitation ;

**3-** outils d'affichage et de navigation ;

**4-** outils d'impression des fiches permettant de demander à la DDT(M)/DAAF de votre département la rectification ou l'ajout de surfaces non agricoles.

Chacune de ces zones est décrite ci-après.

## 1.- La zone graphique représentant la photo

La partie centrale de l'écran est occupée par la zone qui représente la photo aérienne (ou la carte topographique).

Le fond de carte qui s'affiche varie en fonction de l'échelle d'affichage :

- un fond blanc avec les limites des départements pour l'échelle 1/1.000.000<sup>ème</sup>,
- un fond blanc avec les limites des communes et des départements pour l'échelle 1/500.000<sup>ème</sup>,
- la photo aérienne pour les échelles à partir du 1/250.000<sup>ème</sup>.

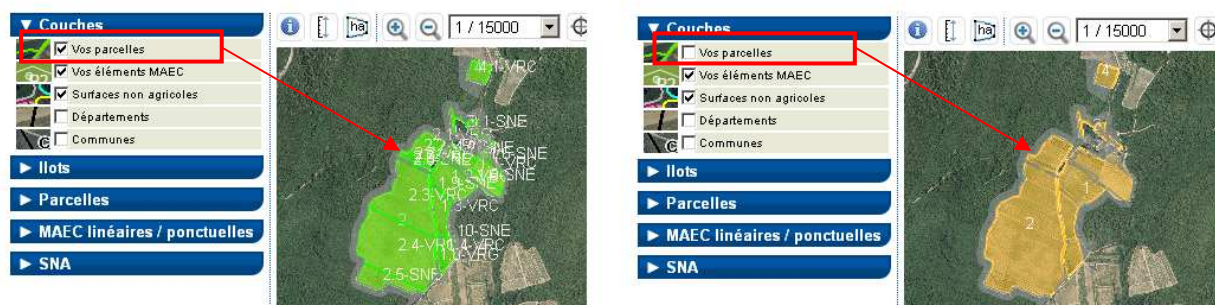
L'échelle d'affichage apparaît dans la barre d'outils située au-dessus de la zone graphique.

Sur la zone graphique, sont affichés les contours de vos îlots, de vos parcelles, des éléments MAEC linéaires et ponctuels que vous avez le cas échéant déclarés, ainsi que des SNA présentes sur votre exploitation. Si vous souhaitez afficher des tracés pleins (pour qu'ils soient mieux visibles sur la zone graphique), cliquez sur calque **Calque Contour**. Pour revenir à l'affichage des contours seuls, cliquez sur "Contour".

Dans la zone graphique :

- **les îlots sont représentés par des tracés semi-transparents de couleur jaune**, au milieu desquels apparaît le numéro de l'îlot. Ils sont affichés en rouge lorsqu'ils sont sélectionnés. Il s'agit des îlots tels que vous les avez déclarés dans votre dossier PAC 2015, et qui ont pu être ajustés par la DDT(M)/DAAF en cas de constat d'imprécision de dessin.

A l'ouverture de l'écran RPG, les îlots peuvent ne pas être visibles car ils sont masqués par le dessin des parcelles. Pour les visualiser, il suffit de décocher "Vos parcelles" dans le bloc "Couches" situé à gauche de la zone graphique :






- **les parcelles sont représentées par des tracés semi-transparents de couleur verte**, au milieu desquels apparaissent le numéro de parcelle et le code de la culture déclarée. Elles sont affichés en vert foncé lorsqu'elles sont sélectionnées. Il s'agit des parcelles telles que vous les avez déclarées dans votre dossier PAC 2015, et qui ont pu être modifiées par la DDT(M)/DAAF dans les cas suivants :
  - si vous avez déposé un formulaire "Modification de la déclaration des parcelles" ;
  - en cas d'imprécision de dessin ou d'erreur manifeste reconnues par l'administration ;
  - s'il s'agissait d'une parcelle que vous aviez déclarée avec le code culture "SNA apparue". Cette parcelle a permis de mettre à jour les surfaces non agricoles (SNA) présentes sur votre exploitation et son emprise a été réintégrée à vos autres parcelles.
- **les surfaces non agricoles (SNA) sont représentées par des tracés semi-transparents de couleur grise**. Il s'agit des surfaces non agricoles présentes sur votre exploitation et visibles sur la photographie aérienne, actualisées à partir des "SNA apparues" et des "SNA disparues" que vous avez déclarées dans votre dossier PAC 2015.
- les éléments MAEC linéaires et ponctuels sont représentés par des lignes et des points.

## 2.- Les listes des îlots, parcelles, MAEC linéaires et ponctuelles et surfaces non agricoles de votre exploitation

Sur la gauche de l'écran figurent quatre listes :

- la première liste recense vos îlots,
- la deuxième liste recense vos parcelles,
- la troisième liste recense les éléments en MAEC linéaires et ponctuelles que vous avez déclarés,
- la quatrième liste recense les surfaces non agricoles présentes sur votre exploitation.

Chacune de ces listes peut être affichée en cliquant sur le bouton  situé à gauche de l'intitulé de la liste. Lorsque la rubrique est ainsi "déroulée", le bouton devient . Le cas échéant, un ascenseur situé sur la droite du tableau permet d'afficher la suite de la liste. Il est possible de replier le contenu de la liste en cliquant sur le bouton .

Vous pouvez sélectionner un îlot, une parcelle, un élément MAEC ou une SNA en cliquant sur la ligne correspondante. La zone graphique est alors automatiquement positionnée sur l'élément sélectionné.

Les informations affichées dans chacune des quatre listes sont les suivantes :

▪ **liste "Îlots" :**

- le numéro de l'îlot,
- sa surface graphique,
- un lien ▶ permettant d'accéder à la fiche décrivant les caractéristiques de l'îlot : numéro, commune de localisation et surface graphique :

▼ Îlots		VOS ÎLOTS 2015	
N°îlot	Surface graphique (ha)	Description	
1	4,51	N° îlot :	1
2	9,74	Code INSEE :	99999
3	0,35	Commune :	Nom de la commune
4	0,46	Surface graphique de l'îlot (ha) :	4,51
5	0,37		
6	0,97		

▪ **liste "Parcelles" :**

- le numéro de l'îlot dans lequel se situe la parcelle,
- le numéro de la parcelle,
- le code culture déclaré pour la parcelle dans votre dossier PAC 2015,
- un lien ▶ permettant d'accéder à la fiche décrivant les caractéristiques de la parcelle telles que déclarées dans votre déclaration 2015 ou par le dépôt d'un formulaire "Modification de la déclaration des parcelles" :

▼ Parcelles			VOS PARCELLES 2015	
N°îlot	N°Parcelle	Culture principale	N° parcelle :	N° îlot :
1	1	VRC	1	1
1	2	VRC	Surface graphique de la parcelle (ha) : 0,96	
1	3	VRC	Nom de la culture principale : <b>Vigne : raisins de cuve</b>	
1	4	VRC	Culture destinée à la production de semences certifiées : <b>Non</b>	
1	5	SNE	Commercialisation de la culture : <b>Non</b>	
			Nom de la 1 <sup>ère</sup> culture dérobée pour les SIE :	
			Nom de la 2 <sup>ème</sup> culture dérobée pour les SIE :	
			Conduite en agriculture biologique : <b>Non</b>	
			Engagement dans une aide à l'agriculture biologique : <b>Non</b>	
			Conduite en maraîchage : <b>Non</b>	
			Conduite en agroforesterie : <b>Non</b>	

▪ **liste "MAEC linéaires / ponctuelles" :**

- le numéro de l'îlot dans lequel se situe l'élément MAEC,
- le numéro de l'élément MAEC,
- la longueur de l'élément MAEC s'il s'agit d'un élément linéaire,
- le code de la mesure dans laquelle vous avez demandé à engager l'élément MAEC,
- un lien ▶ permettant d'accéder à la fiche décrivant les caractéristiques de l'élément : numéro de l'élément et de l'îlot dans lequel il est localisé, type de l'élément, code de la MAEC correspondante et longueur s'il s'agit d'un élément linéaire :

▼ MAEC linéaires / ponctuelles				MAEC linéaires et ponctuelles			
N°îlot	Élément	Longueur (m)	MAEC	N° îlot :	N° élément :	Longueur (m) :	
101	1	10	XX_XXXX_XXXX	1	1	221	
				Type élément :	Linéaire		
				MAEC 1 :	XX_XXXX_XXXX		



- **liste "SNA" (Surfaces non agricoles) :** cette liste présente l'ensemble des surfaces non agricoles identifiées sur l'exploitation, classées par îlot et numéro de SNA. Si vous souhaitez restreindre la liste aux SNA présentes sur un îlot donné, ou aux SNA appartenant à un type donné (par exemple, tous les bosquets, ou toutes les haies), vous disposez d'un outil de filtre accessible en cliquant sur **Tous** puis en sélectionnant le numéro d'îlot, de SNA ou le type de SNA recherché dans la liste qui s'affiche alors :

▼ SNA		
N° îlot	N° SNA	Type
Tous	Tous	Tous
Tous	030003...	Tous
1	030003...	Arbre
2	030003...	Bosquet
3	030003...	Autre surface végétale non agricole
4	030003...	Forêt
5	030004...	Haie
6	030004...	Surface aménagée
7	030004...	Bâtiment
10	030004...	Arbre

Pour chaque SNA, les données suivantes sont affichées :

- le numéro de l'îlot dans lequel se situe la SNA,
- le numéro de la SNA,
- le type de la SNA (bosquet, forêt, ...)
- un lien permettant d'accéder à la fiche décrivant les caractéristiques de la SNA :

**SNA VÉGÉTATION ET AUTRES**

Numéro : 030005485452      Catégorie : Végétation  
 Type : Bosquet      Surface (ha) : 0,02  
 Largeur (m) :      Longueur (m) :

Nombre d'arbres :

Détails des intersections de la SNA avec vos îlots et parcelles

N° îlot	Intersection îlot			Intersection parcelle			
	Surface (ha)	Longueur (m)	Nombre d'arbres	Surface (ha)	N° Parcelle	Longueur (m)	Nombre d'arbres
1	0,02						
				0,00	1		
				0,00	5		
				0,01	7		

Les valeurs non renseignées dans le tableau ci-dessus sont soit inutiles pour le traitement de votre dossier soit en cours de détermination.

[Imprimer la fiche SNA](#)

La fiche décrivant les caractéristiques d'une SNA affiche les informations suivantes :

- le numéro de la SNA : ce numéro peut être utile si vous souhaitez avoir des échanges avec la DDT(M)/DAAF sur cette SNA,
- la catégorie (Surfaces artificialisées, Végétation ou Autres éléments naturels) et le type de la SNA,
- la surface de la SNA : il s'agit de la surface totale de la SNA, y compris, le cas échéant, la surface de la partie de la SNA située en dehors de votre exploitation,
- la largeur et la longueur de la SNA : ces informations ne sont renseignées que si elles sont pertinentes au regard du type de la SNA sélectionnée (par exemple, la largeur d'une haie est une information nécessaire pour déterminer son caractère admissible ou non ; par contre, la largeur d'un alignement d'arbres est une information qui n'est pas nécessaire pour la gestion de la PAC),
- le nombre d'arbres s'il s'agit d'une SNA de type "alignement d'arbres",
- le détail des intersections de la SNA avec vos îlots et parcelles : ce tableau indique, pour chaque SNA à cheval sur plusieurs de vos îlots et parcelles, les caractéristiques de cette SNA au regard de chaque îlot ou parcelle.

La fiche descriptive de la SNA peut être imprimée en cliquant sur [Imprimer la fiche SNA](#). Un document au format Pdf est alors généré ; il présente la photographie aérienne de la SNA ainsi que ses caractéristiques. Ce document peut être enregistré sur votre poste de travail ou être imprimé. C'est ce document qui servira pour toute demande de modification que vous souhaitez adresser à la DDT(M)/DAAF (se reporter au chapitre "Demande de rectification de vos îlots, parcelles et SNA").

### 3.- Les outils d'affichage et de navigation

A l'ouverture de l'écran "RPG", les couches correspondant à vos îlots, parcelles, éléments MAEC linéaires et ponctuels (si vous en avez déclarés en 2015) et surfaces non agricoles présentes sur l'exploitation sont affichées par défaut.

Ces différentes couches peuvent être masquées ou réaffichées en utilisant le bloc "Couches", qui se trouve en haut de la partie gauche de l'écran. Il suffit de cocher la couche souhaitée pour la faire apparaître dans la zone graphique. Inversement, il suffit de la décocher pour la faire disparaître si l'écran est surchargé.



Les couches d'information disponibles sont les suivantes :

- le contour de vos îlots déclarés en 2015 (c'est la seule couche qui ne peut pas être masquée),
- le contour de vos parcelles déclarées en 2015,
- si vous êtes concerné, le dessin de vos éléments MAEC linéaires et ponctuels déclarés en 2015,
- les surfaces non agricoles,
- les limites communales et départementales.

Sur la zone graphique, le curseur de la souris est représenté par une flèche blanche, ou par une main si vous êtes positionné sur un de vos îlots.

**Pour vous déplacer dans la zone graphique** sans changer son échelle, il convient de cliquer dans la zone graphique (le curseur de la souris a alors la forme d'une main), puis de déplacer le curseur en maintenant le bouton de la souris enfoncé pour faire glisser l'image.

**Pour sélectionner un îlot, une parcelle, un élément MAEC ou une SNA**, vous pouvez cliquer directement dans la zone graphique à l'intérieur du dessin de l'objet à sélectionner ; si un autre dessin masque l'élément à sélectionner, il peut être nécessaire de décocher la couche d'information correspondante. Vous pouvez aussi sélectionner un îlot, une parcelle, un élément MAEC ou une SNA en cliquant dans la liste correspondante située dans la partie gauche de l'écran (cf. paragraphe précédent).

**La barre d'outils située au-dessus de la zone graphique** permet par ailleurs de naviguer dans le registre parcellaire graphique et de modifier l'affichage :

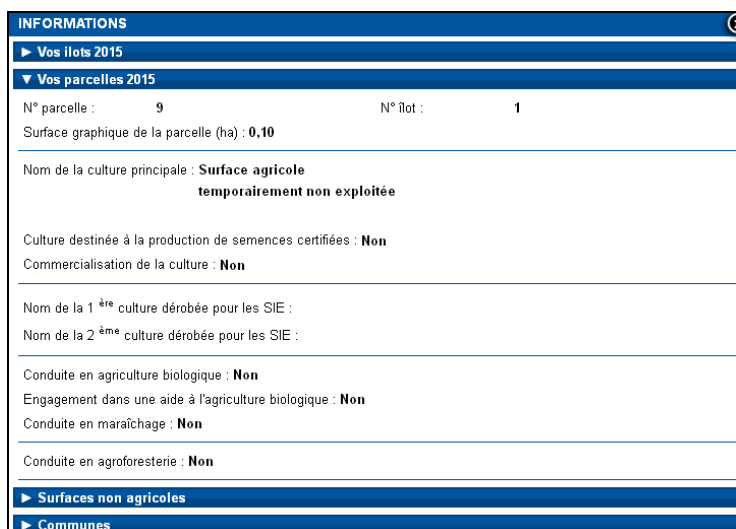


#### **Outil d'information :**

Un clic sur l'outil d'information transforme le curseur de la souris en une flèche accompagnée d'un point d'interrogation.

Il convient alors de cliquer sur un point quelconque de la photo aérienne pour obtenir des informations sur les objets (îlot, parcelle, etc.) à l'intérieur desquels se trouve ce point.

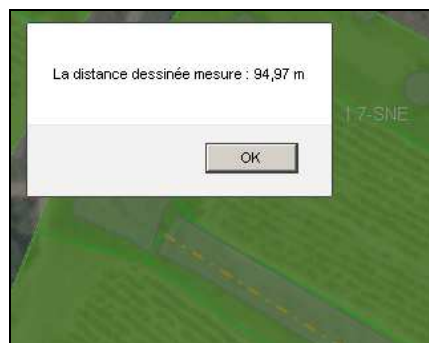
Une fenêtre intitulée "INFORMATIONS" affiche les informations disponibles sous la forme de blocs dépliés :





### **Outil de mesure de distance :**

Vous pouvez utiliser cet outil pour mesurer une distance.  
Après avoir sélectionné l'outil en cliquant sur son icône, dessinez une ligne droite ou brisée en cliquant successivement sur les points à relier.  
Terminez par un double-clic sur le dernier point : une boîte de dialogue s'ouvre alors pour vous indiquer la mesure de la distance en mètres.  
La validation ou la fermeture de la boîte de dialogue efface la ligne dessinée. Pour faire une nouvelle mesure de distance, il faut sélectionner à nouveau l'outil.





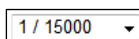
### **Outil de mesure de surface :**

Vous pouvez utiliser cet outil pour mesurer une superficie.  
Après avoir sélectionné l'outil en cliquant sur son icône, dessinez les contours de la zone à mesurer en cliquant successivement sur les points à relier.  
Terminez par un double-clic sur le dernier point : une boîte de dialogue s'ouvre alors pour vous indiquer la mesure de la superficie en hectares.  
La validation ou la fermeture de la boîte de dialogue efface la surface dessinée. Pour faire une nouvelle mesure de surface, il faut sélectionner à nouveau l'outil.



### **Outils de zoom :**

Un clic sur les outils de "zoom avant"  ou de "zoom arrière"  permet de zoomer ou de dézoomer en maintenant fixe le point central de la zone graphique.  
Vous pouvez également utiliser la molette de la souris : molette vers le haut pour un "zoom avant", molette vers le bas pour un "zoom arrière".  
Un double clic dans la zone graphique permet aussi de réaliser un "zoom avant".



### **Outil de choix de l'échelle :**

Utilisez cet outil pour afficher la carte à l'une des échelles prédéfinies dans la liste déroulante (entre 1/1.000.000<sup>ème</sup> et 1/125<sup>ème</sup>).



### **Outil de retour à la vue d'ensemble :**

Cliquez sur cet outil pour visualiser la totalité des îlots de votre exploitation dans la zone graphique. L'échelle d'affichage est alors automatiquement adaptée.



### **Outil de positionnement géographique :**

Utilisez cet outil pour centrer la zone graphique sur une commune ou un "toponyme" de votre choix, ou à partir de coordonnées cartographiques.

Après avoir sélectionné l'outil en cliquant sur son icône, une fenêtre s'ouvre. Dans cette fenêtre, vous pouvez sélectionner les informations relatives à la localisation recherchée (le choix "Exploitation" est sans objet dans le cadre de ce service). Validez votre choix en cliquant sur le bouton "Positionner" en bas à droite de la fenêtre afin de centrer la vue sur l'élément choisi.

**LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE**

Localisation administrative :

Département :  Commune :

Toponyme :  Section cadastrale :

---

Exploitation :

Numéro Pacage :

---

Coordonnées cartographiques :

X :  Y :

Echelle :

▶ Positionner ▶ Fermer

Photo Carte

### Outil de choix du fond de carte à afficher :

Cet outil vous permet de permuter entre l'affichage de la photo aérienne (**Photo**) et celui de la carte IGN (**Carte**). Le bouton "**Carte**" est sélectionnable pour les échelles 1/10.000<sup>ème</sup>, 1/15.000<sup>ème</sup> et 1/20.000<sup>ème</sup>. Pour les autres échelles, seule la photo aérienne peut être affichée.

Couleur Noir & blanc

### Outil de choix du mode d'affichage du fond de carte :

Cet outil vous permet de basculer entre un affichage de fond de carte en couleur ou en noir et blanc. Il est sélectionnable uniquement si le fond de carte est la photo aérienne.

Calque Contour

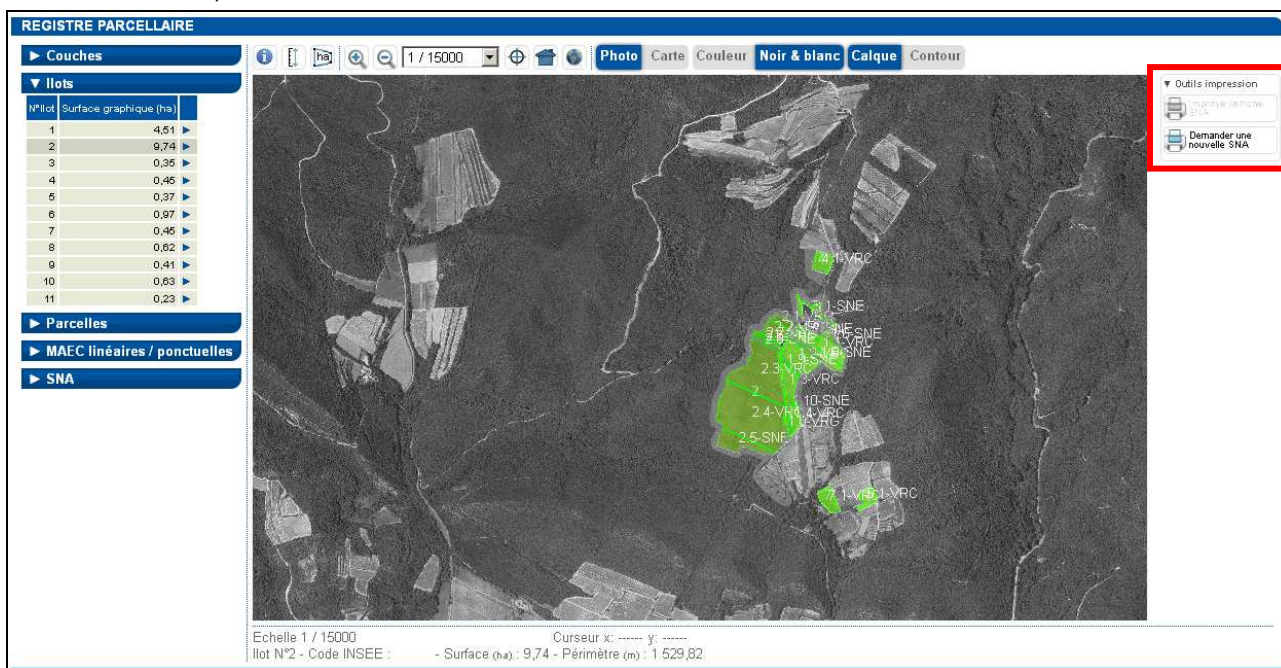
### Outil de choix du mode d'affichage des objets sélectionnés :

Cet outil vous permet d'afficher, selon votre choix, seulement le contour des objets, ou le contour avec un fond coloré. Il permet donc de commuter entre l'affichage et l'occultation du calque coloré qui s'affiche sur les îlots, les parcelles ou les SNA :

- pour masquer le calque coloré, cliquer sur le bouton "Contour",
- pour afficher le calque, cliquer sur le bouton "Calque".

## 4.- Impression de la fiche descriptive d'une SNA

Deux outils sont accessibles à droite de la zone graphique. Ils permettent d'imprimer la fiche descriptive d'une surface non agricole (SNA) préalablement sélectionnée ou d'imprimer une fiche vierge pour signaler à la DDT(M)/DAAF une SNA oubliée (cf. chapitre "Demande de rectification de vos îlots, parcelles et SNA" à la fin de cette notice).



Imprimer la fiche SNA

### Outil d'impression d'une SNA sélectionnée :

Cet outil permet d'ouvrir un document au format Pdf comportant la photographie aérienne, le dessin de la surface non agricole (SNA) préalablement sélectionnée, ainsi que les caractéristiques de la SNA. Pour cela :

- Sélectionnez la SNA dont vous souhaitez imprimer la fiche descriptive.
- Cliquez sur l'icône "Imprimer la fiche SNA" : un fichier au format Pdf est généré. Vous pouvez l'enregistrer sur votre poste de travail ou l'imprimer.

Demander une nouvelle SNA

### Outil d'impression du document de demande de prise en compte d'une nouvelle SNA :

Cet outil permet d'ouvrir un document au format Pdf comportant la photographie aérienne ainsi que le dessin d'un îlot préalablement sélectionné. Pour cela :

- Sélectionnez l'îlot sur lequel se situe la SNA que vous souhaitez déclarer à la DDT(M)/DAAF.
- Cliquez sur l'icône "Demander une nouvelle SNA" : un fichier au format Pdf est généré. Vous pouvez l'imprimer, afin ensuite d'y dessiner la SNA à déclarer et de renseigner ses caractéristiques.

# Présentation de l'écran 'Liste SNA'

L'écran 'Liste SNA' contient la liste de toutes les surfaces non agricoles (SNA) présentes sur votre exploitation ainsi que leurs caractéristiques. Il est accessible en cliquant sur l'onglet "Liste SNA" du menu "SURFACES".

N°SNA	N°Ilot	N°Parcelle	Type	Surface (ha)	Longueur (m)	Largeur (m)	Nombre d'arbres	Actions
018179898			Surface aménagée	0,14				Imprimer
	14		Surface aménagée	0,00				
	14	33	Surface aménagée	0,00				
018180021			Surface aménagée	0,44				Imprimer
	24		Surface aménagée	0,00				
	24	41	Surface aménagée	0,00				


La liste présente l'ensemble des surfaces non agricoles identifiées sur l'exploitation, classées par numéro de SNA. Si vous souhaitez restreindre la liste aux SNA présentes sur un îlot donné ou sur une parcelle donnée, ou aux SNA appartenant à un type donné (par exemple, tous les bâtiments, ou toutes les haies), vous disposez d'un outil de filtre accessible en en-tête de chaque colonne :

N°SNA	N°Ilot	N°Parcelle	Type	Surface (ha)	Longueur (m)	Largeur (m)	Nombre d'arbres	Actions
Sélectionnez pour filtrer	Sélectionnez pour filtrer	Sélectionnez pour filtrer	Sélectionnez pour filtrer					
Sélectionnez pour filtrer	Sélectionnez pour filtrer	Sélectionnez pour filtrer	Sélectionnez pour filtrer	41				Imprimer
030003420778			Surface aménagée	0,00				
030003443277	6	3	Bâtiment	0,00				
030003486468	10	1	Arbre	0,00				
030003638664	3	2	Bosquet	0,05				Imprimer
030003657449	1	6	Autre surface végétale non agricole	0,00				
030003657463	7	8	Forêt	0,00				
030003657927	2	9	Haie	0,20				Imprimer
030003657944	5	7						
030003658762	4	10		0,01				
030003894505		5	Bâtiment	0,00				Imprimer
030003894554				0,00				
030003894633		3		0,00				
030004110294			1	0,00				
030004110736			Arbre	0,00		7		Imprimer
030004110750		6		0,00				
030004110768			1	0,00				
030004110784			Arbre	0,00		4		Imprimer
030004121999				0,00				
030004347432		6		0,00				
			2	0,00				
030003657927			Arbre	0,00		6		Imprimer

Pour filtrer l'affichage des SNA, cliquez sur la flèche située à droite de "Sélectionnez pour filtrer", puis cliquez sur le choix souhaité dans la liste. Il est possible de sélectionner un numéro de SNA, un numéro d'îlot, un numéro de parcelle ou un type de SNA. Il est également possible d'utiliser plusieurs de ces critères de filtre en même temps (par exemple, pour rechercher tous les arbres présent sur l'îlot 1, il convient de choisir "1" dans le filtre de la colonne "N° Ilot" et "Arbre" dans le filtre de la colonne "Type").

Pour chaque SNA présente dans la liste, le tableau affiche les informations suivantes :

- sur une première ligne :
  - le numéro de la SNA : ce numéro peut être nécessaire si vous souhaitez avoir des échanges avec votre DDT(M)/DAAF sur cette SNA,
  - le type de la SNA (bosquet, haie, arbre, etc.),
  - la surface de la SNA, correspondant à la surface totale de la SNA y compris, le cas échéant, la surface de la partie de la SNA située en dehors de votre exploitation,
  - la largeur et la longueur de la SNA : ces informations ne sont renseignées que si elles sont pertinentes pour la SNA considérée (par exemple, la largeur d'une haie est une information nécessaire pour déterminer son caractère admissible ou non ; par contre, la largeur d'un alignement d'arbres est une information qui n'est pas nécessaire pour la gestion de la PAC),
  - le nombre d'arbres s'il s'agit d'une SNA de type "alignement d'arbres",

- un lien  permettant de générer un document au format Pdf. Ce document présente la photographie aérienne de la SNA ainsi que ses caractéristiques. Il peut être enregistré sur votre poste de travail ou être imprimé. C'est ce document qui servira pour toute demande de modification que vous souhaitez adresser à la DDT(M)/DAAF (se reporter au chapitre "Demande de rectification de vos îlots, parcelles et SNA") ;
- sur une deuxième ligne :
  - le numéro de l'îlot dans lequel se situe, au moins en partie, la SNA,
  - la surface de la partie de la SNA qui se trouve dans cet îlot,
  - les caractéristiques de la SNA au regard de cet îlot, c'est-à-dire de la partie de la SNA qui se trouve dans cet îlot ou en bordure de cet îlot (longueur, largeur et nombre d'arbres) ;
- enfin, sur les lignes suivantes :
  - le numéro de chaque parcelle de l'îlot dans laquelle se situe, au moins en partie, la SNA,
  - la surface de la partie de la SNA qui se trouve sur la parcelle,
  - les caractéristiques de la SNA au regard de cette parcelle, c'est-à-dire de la partie de la SNA qui se trouve dans cette parcelle ou en bordure de cette parcelle (longueur, largeur et nombre d'arbres).

Ces informations sont répétées pour chaque parcelle et chaque îlot traversés par la SNA.

Il est possible que certaines caractéristiques ne soient pas renseignées pour une SNA. Cela signifie qu'elles sont inutiles pour le traitement de votre dossier ou qu'elles sont en cours de détermination. Dans ce dernier cas, ces caractéristiques pourront être renseignées ultérieurement en fonction du traitement de votre dossier.

Vous pouvez cliquer sur la ligne d'une SNA. Vous serez alors automatiquement redirigés vers l'écran 'RPG' pour visualiser la SNA sélectionnée. Une fois dans l'écran 'RPG', vous pouvez revenir à la liste des SNA en cliquant sur le lien "Retour à la liste des SNA" situé dans la barre au-dessus de la zone graphique.



# Présentation de l'écran 'Liste parcelles'

L'écran 'Liste parcelles' contient la liste de toutes les parcelles de votre exploitation, ainsi que leurs caractéristiques telles que vous les avez déclarées dans le formulaire "Descriptif des parcelles" du dossier PAC 2015 ou dans un formulaire "Modification de la déclaration des parcelles". Il est accessible en cliquant sur l'onglet "Liste Parcelles" du menu "SURFACES".

**IMPORTANT** – Les informations présentes dans cet écran reflètent votre déclaration et ne préjugent pas de l'instruction administrative qui sera faite pour les aides que vous avez demandées. Le résultat de l'instruction administrative de vos demandes sera restitué ultérieurement.

N°Ilot	N°Parcelle	Culture principale				Culture dérobée pour les SIE		Agriculture biologique			MAEC/Agroforesterie			
		Nom	Précision	Culture destinée à la production de semences certifiées	Commerc.	Nom de la 1ère culture dérobée pour les SIE	Nom de la 2ème culture dérobée pour les SIE	Conduite en agr. bio.	Eng. dans une aide à l'agr. bio.	Culture conduite en maraîchage	MAEC 1	MAEC 2	MAEC 3	Agrof.
1	22 PPH 002			Non	Non			Non		Non				
2	23 PPH 002			Non	Non			Non		Non				
3	24 PPH 002			Non	Non			Non		Non				
4	25 PPH 002			Non	Non			Non		Non				

Pour chaque parcelle, les informations qui sont affichées sont les suivantes :

- N° Ilot : il s'agit du numéro de l'îlot dans lequel se situe la parcelle ;
- N° Parcelle : il s'agit du numéro attribué à la parcelle ;
- Culture principale : ces colonnes sont renseignées avec le code de la culture ainsi que les informations complémentaires déclarées dans votre dossier PAC 2015 ou dans le formulaire "Modification de la déclaration des parcelles" (la colonne intitulée "Commerc." correspond à la colonne "Commercialisation de la culture" des formulaires du dossier PAC). Il est rappelé que les parcelles déclarées avec le code "SNA apparue" n'apparaissent plus dans la liste des parcelles car leur emprise a été réintégrée aux autres parcelles ;
- Culture dérobée pour les SIE : ces colonnes sont renseignées si vous avez souhaité que la parcelle soit prise en compte en tant que SIE et que vous avez déclaré dans votre dossier PAC les cultures implantées,
- Agriculture biologique : ces colonnes sont renseignées si vous avez déclaré conduire la parcelle en agriculture biologique (colonne "Conduite en agr. bio."), ou si vous avez demandé le bénéfice d'une aide à l'agriculture biologique (colonnes "Eng. dans une aide à l'agr. bio." et "Culture conduite en maraîchage"),
- MAEC/Agroforesterie : ces colonnes sont renseignées si vous avez demandé à engager la parcelle dans une ou plusieurs mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), ou si vous avez déclaré conduire la parcelle en agroforesterie (colonne "Agrof.").

Les codes affichés et la description du contenu de chaque colonne sont explicités dans la notice "Cultures et précisions" disponible dans l'onglet "Formulaires et notices 2015" en haut de la page d'accueil de telepac.

Vous pouvez cliquer sur la ligne d'une parcelle. Vous serez alors automatiquement redirigés vers l'écran 'RPG' pour visualiser la parcelle sélectionnée. Une fois dans l'écran 'RPG', vous pouvez revenir à la liste des parcelles en cliquant sur le lien "Retour à la liste des parcelles" situé dans la barre au-dessus de la zone graphique.



# Demande de rectification de vos îlots, parcelles et SNA

Si vous constatez une erreur ou un oubli dans les îlots, parcelles ou surfaces non agricoles (SNA) qui sont présentés dans les écrans, vous pouvez le signaler par courrier à la DDT(M)/DAAF.

## 1.- Demande de rectification d'un îlot ou d'une parcelle

Si vous constatez une erreur concernant le dessin d'un îlot ou d'une parcelle ou concernant les caractéristiques d'une parcelle, vous pouvez le signaler par courrier à la DDT(M)/DAAF en précisant :

- pour un îlot, son numéro,
- pour une parcelle, le numéro de l'îlot dans lequel elle se trouve et le numéro de la parcelle.

S'il s'agit d'une erreur de saisie des informations que vous aviez déclarées dans votre dossier PAC 2015, la correction sera apportée par la DDT(M)/DAAF en vue du calcul de vos aides. S'il s'agit d'une erreur que vous aviez faite, elle sera prise en compte comme une anomalie de déclaration.

## 2.- Demande de rectification d'une SNA

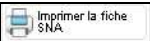



Si vous constatez des erreurs ou des oublis concernant le dessin ou les caractéristiques d'une SNA, il convient de le signaler par courrier à la DDT(M)/DAAF en utilisant les fiches de demande de modification qui sont disponibles dans telepac. Ces fiches sont différentes selon que votre demande concerne la modification d'une SNA déjà dessinée ou la déclaration d'une nouvelle SNA.

S'il l'erreur ou l'oubli que vous signalez concerne une SNA visible sur la photographie aérienne, la correction sera apportée par la DDT(M)/DAAF en vue du calcul de vos aides. S'il s'agit d'une SNA qui a évolué par rapport à ce qui est visible sur la photographie aérienne et que vous aviez oublié de déclarer cette évolution dans votre dossier PAC, la correction sera également apportée, mais elle sera prise en compte comme une anomalie de déclaration.

Les rectifications faites à votre demande (si elles sont recevables), mais aussi dans le cadre de l'instruction de votre dossier, ou à l'occasion d'une visite sur place (vérification des densités de surfaces non admissibles sur les parcelles en pâturages permanents), ou à l'issue d'un contrôle de votre exploitation, sont intégrées progressivement. Vos données sont ainsi actualisées au fur et à mesure du traitement de votre dossier.

### ➤ [Demande de rectification du dessin ou des caractéristiques d'une SNA déjà dessinée dans le RPG :](#)

Il y a trois endroits à partir desquels vous pouvez imprimer la fiche de demande de modification d'une SNA :

- si vous êtes dans l'écran 'RPG' :
  - vous pouvez utiliser le bouton  situé à droite de la zone graphique ;
  - vous pouvez également utiliser le bouton  situé dans la fenêtre descriptive de la SNA (cette fenêtre est accessible en cliquant sur la flèche  dans le tableau des SNA à gauche de la zone graphique) ;
- si vous êtes dans l'écran 'Liste SNA' : vous pouvez utiliser le bouton  situé à droite de la ligne correspondant à la SNA concernée.



La fiche de demande de modification se compose de deux parties :

- le dessin de la SNA représenté sur la photographie aérienne : si vous constatez une erreur dans ce dessin, rectifiez le en rouge ;
- les caractéristiques de la SNA : si vous constatez une erreur dans les caractéristiques de la SNA, corrigez ou complétez les données directement en rouge sur le document.

Vous pouvez ajouter des commentaires ou d'autres informations dans le cadre situé en bas de la fiche.


Enfin, il convient de dater et de signer le document avant de l'envoyer à la DDT(M)/DAAF.

Numéro Parcelle : \_\_\_\_\_ N° de raison sociale : \_\_\_\_\_  
 Surface non agricole (SNA) n° 030006526653  
 Type : Haine  
 Surface : 0,02 ha Longueur totale : 38,00 m Largeur maximale de la haine : 6,00 m  
 Une haine est considérée comme étant composée de deux rangées de haies PAC et de largeur non inférieure ou égale à 12 mètres sur au moins  
 l'ensemble ou l'ensemble d'elles. Le tableau qui suit précise la surface et la longueur de la haine pour une haine qui sera concernée. Dans  
 certains cas, la longueur d'une haine peut être supérieure, soit parce qu'elle est en cours de démolition, soit parce que l'information n'est pas  
 disponible (notamment lorsque la longueur maximale de la haine est de toute façon déjà inférieure ou égale à 12 mètres).

N° d'haie	Surface de la haine en ha	Longueur maximale de la haine en mètres	N° d'haie	Surface de la haine en ha	Longueur maximale de la haine en mètres
1	0,02	38,00			

Je demande la modification du dessin ou des caractéristiques de la haine conformément aux modifications apportées en rouge  
 ci-dessus.  
 Commentaires : \_\_\_\_\_  
 Daté à \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

➤ **Demande de déclaration d'une nouvelle SNA non dessinée dans le RPG :**

Pour demander la prise en compte d'une nouvelle SNA, il convient tout d'abord de sélectionner l'îlot dans lequel la SNA se trouve, puis de cliquer sur le bouton  situé à droite de la zone graphique.

La fiche se présente de la même manière que celle décrite précédemment pour la rectification d'une SNA déjà dessinée. Il convient de dessiner en rouge la SNA sur la photographie, et de renseigner ses caractéristiques également en rouge.

Vous pouvez ajouter des commentaires ou d'autres informations dans le cadre situé en bas de la fiche.

Enfin, il convient de dater et de signer le document avant de l'envoyer à la DDT(M)/DAAF.